MINISTÈRE DE LA **CULTURE** ET DES **COMMUNICATIONS**

PLAN Stratégique 2012 2016

UN **QUÉBEC** POUR TOUS

Québec

MINISTÈRE DE LA **CULTURE** ET DES **COMMUNICATIONS**

PLAN Stratégique 2012 2016

COORDINATION ET RÉDACTION
Claudine Audet
Myriam Boivin-Villeneuve
Jacques Laflamme
Brigitte Ricard

AUTRES RÉDACTRICES ET RÉDACTEURS
Collaboration de plusieurs unités administratives

SUPERVISION
Jacques Laflamme, directeur général
Direction générale de la planification et des sociétés d'État

RÉVISION LINGUISTIQUE
France Galarneau

CONCEPTION GRAPHIQUE
Paquin design

IMPRESSION
JB Deschamps

PRODUCTION
Direction générale de la planification et des sociétés d'État
225, Grande Allée Est, bloc C, 2e étage
Québec (Québec) G1R 5G5
Tél. : 418 380-2362, poste 6362

La publication est accessible dans le site Web du ministère de la Culture et des Communications : www.mcc.gouv.qc.ca

Dépôt légal
Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2013

ISBN : 978-2-550-67178-7 (version imprimée)
ISBN : 978-2-550-67179-4 (version PDF)

© Gouvernement du Québec, 2013

Imprimé sur du papier Rolland Enviro100
100 %

LETTRE DU Ministre

Monsieur Jacques Chagnon
Président
Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
Québec (Québec) G1A 1A4

Monsieur le Président,

C'est avec plaisir que je dépose à l'Assemblée nationale du Québec le Plan stratégique 2012-2016 du ministère de la Culture et des Communications, conformément à la Loi sur l'administration publique qui contribuera à l'un des quatre piliers de l'action gouvernementale, soit l'identité.

Je considère que ce plan stratégique témoigne avec justesse d'une vision actualisée et moderne ainsi que des principes et des enjeux qui doivent guider l'action de l'État dans les domaines de la culture et des communications au regard du contexte actuel.

Ce plan expose les orientations, les axes d'intervention, les objectifs et les indicateurs de résultats visés par le Ministère sur un horizon de quelques années.

Soyez assuré, Monsieur le Président, que le personnel du Ministère consacrera tous les efforts nécessaires à la mise en œuvre du plan stratégique 2012-2016, qui s'inscrit comme un document essentiel pour définir les priorités du gouvernement en matière de culture et de communications.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre de la Culture et des Communications,

MAKA KOTTO
Québec, mars 2013

LETTRE DE LA sous-ministre

Monsieur Maka Kotto
Ministre de la Culture et des Communications
225, Grande Allée Est
Québec (Québec) G1R 5G5

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous transmettre le Plan stratégique 2012-2016 du ministère de la Culture et des Communications. Ce plan stratégique guidera les actions du Ministère auprès des citoyennes et des citoyens, des clientèles et des partenaires ainsi qu'auprès d'autres ministères et organismes au cours des prochaines années. Les enjeux et les orientations de ce plan intègrent les priorités du gouvernement et s'inscrivent dans le prolongement du plan stratégique 2011-2015 qui est lui-même le fruit de réflexions et d'échanges auxquels a contribué l'ensemble du personnel du Ministère.

Les organismes et les sociétés d'État de la culture et des communications qui relèvent de votre responsabilité ont été associés à ces travaux et sont invités à arrimer leur prochain plan stratégique ou plan triennal d'activités respectif à celui du ministère de la Culture et des Communications. L'ensemble de cette démarche se fait dans un souci de cohérence et de complémentarité de nos actions respectives pour relever avec efficience les défis qui se posent en matière de culture et de communications.

Soyez assuré, Monsieur le Ministre, du dynamisme, de l'engagement et de la collaboration du personnel en vue de la mise en œuvre du plan stratégique 2012-2016 du Ministère.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La sous-ministre,

RACHEL LAPERRIÈRE
Québec, mars 2013

Table des matières

TABLEAU SYNOPTIQUE DU PLAN STRATÉGIQUE 2012-2016

Préambule 9

CHAPITRE 1 LA MISSION DU MINISTÈRE 10

CHAPITRE 2 LE CONTEXTE, LA VISION ET LES ENJEUX 12

Le contexte 12

La vision 13

Les enjeux 13

CHAPITRE 3 LES CHOIX STRATÉGIQUES 14

ENJEU 1

Orientation 1 Affirmer la volonté du Québec d'être le maître d'œuvre du développement de sa culture 14

ENJEU 2

Orientation 2 Soutenir les actions concertées visant à multiplier les expériences culturelles vécues par les jeunes de toutes les régions du Québec 15

Orientation 3 Optimiser la concertation en matière de culture avec les partenaires locaux, régionaux et nationaux, dans l'ensemble des régions du Québec, en cohérence avec les principes du développement durable 16

Orientation 4 Accroître l'accès à la culture et à l'information d'intérêt public ainsi que leur diffusion, sur l'ensemble du territoire québécois 17

ENJEU 3

Orientation 5 Favoriser le partenariat, la concertation et la coopération en matière culturelle au Canada et sur la scène internationale 19

ENJEU 4

Orientation 6 Agir comme maître d'œuvre tout en assurant le leadership auprès des sociétés d'État relevant du ministre autour d'une vision commune et de mesures ciblées en matière de technologie numérique 20

ENJEU 5

Orientation 7 Accroître la performance de notre organisation 21

ANNEXE

Les mandats, services et activités des organismes et des sociétés d'État relevant du ministre de la Culture et des Communications 22

Préambule

Le plan stratégique 2012-2016 expose les orientations et les objectifs du ministère de la Culture et des Communications. Il s'appuie sur les grands énoncés de la politique culturelle, soit l'affirmation de l'identité et de la vitalité culturelle québécoises ainsi que l'accès et la participation des citoyennes et des citoyens à la vie culturelle. La vision qui s'en dégage a été élaborée en tenant compte des grandes orientations gouvernementales.

Le plan stratégique repose sur une préoccupation constante pour l'amélioration des services à la population en favorisant, entre autres, l'atteinte de résultats concrets. Il constitue un outil de gestion axé tant sur la reddition de comptes que sur la transparence. Il présente les priorités ministérielles pour les prochaines années.

Le plan stratégique 2012-2016 s'appuie sur les priorités du gouvernement et s'inscrit dans une volonté de continuité et d'actualisation du plan stratégique 2011-2015. Le plan stratégique actualisé reflète ainsi l'effort d'analyse et de planification que le Ministère a accompli et devient l'expression des engagements du personnel à l'égard de la population québécoise et plus spécifiquement auprès des clientèles et des partenaires du Ministère.

Le document respecte les prescriptions de l'article 9 de la Loi sur l'administration publique (chapitre A-6.01). Il comporte une première section qui rappelle la mission du Ministère et permet de situer celle-ci par rapport aux mandats, présentés en annexe, des organismes et des sociétés qui relèvent du ministre de la Culture et des Communications. La deuxième section fait état du contexte dans lequel évolue le Ministère, expose la vision actualisée en toile de fond du plan stratégique et présente les enjeux qui découlent de la lecture de son environnement externe et de sa capacité organisationnelle. Enfin, la troisième partie indique les choix stratégiques et précise les orientations, les axes d'intervention, les objectifs, les indicateurs et les cibles qui y sont rattachés.

Le plan stratégique 2012-2016 témoigne du renouvellement de l'engagement du Ministère à tout mettre en œuvre pour mener à bien sa mission.

CHAPITRE 1 LA MISSION DU MINISTÈRE

La mission du Ministère

Le Ministère a pour mission de contribuer à l'affirmation de l'identité et de la vitalité culturelle québécoises, de favoriser l'accès et la participation des citoyennes et des citoyens à la vie culturelle et de susciter le développement des communications.

Un ministère porteur des orientations gouvernementales et ministérielles

Pour orienter son action, le Ministère élabore, coordonne et assure le suivi des politiques liées au développement de la culture et des communications, de même qu'il voit pour ces domaines à l'élaboration, à la gestion et à l'évaluation des programmes et des ententes de partenariat.

Pour remplir sa mission, le Ministère est guidé par une politique gouvernementale, un ensemble de lois et de règlements ainsi que par des politiques sectorielles :

- la Politique culturelle du Québec. Notre culture, notre avenir ;
- des lois et des règlements pour le livre, le cinéma, le patrimoine culturel, les archives, ainsi que des lois touchant plus spécifiquement le statut professionnel des artistes[1] ;
- des politiques pour les arts de la scène, la lecture et le livre, la muséologie, ainsi que pour l'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux et publics.

Un ministère qui s'appuie sur un réseau d'organismes et de sociétés d'État

Le Ministère accomplit sa mission avec la collaboration d'un réseau d'organismes et de sociétés d'État qui relèvent de par leurs lois constitutives du ministre de la Culture et des Communications.

C'est dans ce cadre que le Ministère a pour rôle d'assister le ministre dans ses relations avec les organismes et les sociétés d'État :

- il met en œuvre les responsabilités du ministre et en assure le suivi ;
- il assure un rôle-conseil quant à l'application des lois constitutives et des directives touchant ces organismes et ces sociétés d'État ;
- il est responsable de la gestion des crédits qui leur sont alloués.

Le Ministère coordonne et anime également ce réseau de façon à favoriser la concertation avec les organismes et les sociétés d'État, dans une perspective de cohérence et de complémentarité de vision et d'actions liées à la culture et aux communications.

Les organismes et les sociétés d'État doivent eux aussi préparer un plan stratégique ou un plan triennal, en fonction de leurs mandats respectifs et en tenant compte, pour la majorité d'entre eux, des orientations données par le ministre.

1. Loi sur le développement des entreprises québécoises dans le domaine du livre (chapitre D-8.1), Loi sur le cinéma (chapitre C-18.1), Loi sur le patrimoine culturel (chapitre P-9.002), Loi sur les archives (chapitre A-21.1), Loi sur le statut professionnel et les conditions d'engagement des artistes de la scène, du disque et du cinéma (chapitre S-32.1) et Loi sur le statut professionnel des artistes des arts visuels, des métiers d'art et de la littérature et sur leurs contrats avec les diffuseurs (chapitre S-32.01).

Un ministère actif sur le territoire québécois et à l'échelle internationale

L'action du Ministère vise à offrir à l'ensemble des citoyennes et des citoyens des services équitables et diversifiés, et ce, dans chaque région du Québec. Pour atteindre cet objectif, le Ministère intervient principalement auprès de clients-partenaires dans les domaines suivants : patrimoine, muséologie, livre et lecture, diffusion des arts de la scène, formation artistique et programmes jeunesse, médias communautaires, en plus des immobilisations.

Par ailleurs, le Ministère agit à l'international, en partenariat avec le ministère des Relations internationales, de la Francophonie et du Commerce extérieur, pour le rayonnement de l'action internationale du Québec en culture, tant pour le soutien à des projets structurants de développement de marchés et de coopération internationale qu'en faveur d'actions de promotion par les représentations du Québec à l'étranger. Il travaille notamment, pour ce faire, en étroite collaboration avec le Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) et la Société de développement des entreprises culturelles (SODEC).

CHAPITRE 2 LE CONTEXTE, LA VISION ET LES ENJEUX

Le contexte

En culture et communications

L'évolution des domaines de la culture et des communications est tributaire d'un grand nombre d'enjeux stratégiques horizontaux ou multisectoriels susceptibles d'avoir des répercussions importantes sur le développement de la société québécoise. Parmi les nombreux éléments du contexte d'aujourd'hui, mentionnons :

- la notion de culture, qui s'élargit au-delà de sa référence traditionnelle aux arts, aux lettres, aux industries culturelles, à la muséologie et au patrimoine, pour embrasser des préoccupations nouvelles, notamment liées aux technologies numériques, et atténuer les frontières avec les autres domaines d'intervention publique, obligeant à repenser les politiques culturelles et les façons de faire ;
- la culture, qui est une dimension essentielle à la qualité de vie en société et qui participe grandement à l'occupation et à la vitalité des territoires ;
- l'approche du développement durable, qui suppose une manière différente de penser et d'agir, canalise plusieurs grands courants d'idées en matière de développement et donne un élan nouveau aux efforts gouvernementaux pour mieux intégrer la culture dans les différentes missions de l'État ;
- la volonté du Québec d'assumer pleinement sa compétence en culture, afin de mettre à profit le système de gouvernance culturelle qu'il s'est donné, avec ses sociétés d'État et ses institutions, et de soutenir le développement et le rayonnement de la culture et de l'identité québécoises ;
- la reconfiguration des rôles et des partages de responsabilités entre les multiples acteurs et instances qui interviennent en culture, dont les villes, les régions, le milieu culturel, le secteur privé, mais aussi les citoyennes et les citoyens ;
- les enjeux multiples liés à la rapidité d'évolution des technologies numériques, dont celui du développement et de l'accessibilité des contenus culturels québécois, particulièrement de langue française, sur le Web ;
- les répercussions économiques et politiques des accords de commerce internationaux, en particulier sur la marge de manœuvre des États en matière de politiques culturelles ;
- les changements démographiques majeurs, tels que le vieillissement et la diversification de la population, qui viennent modifier les attentes et les comportements des citoyennes et des citoyens à l'égard de la culture.

Contexte gouvernemental

Le Ministère inscrit son plan stratégique dans le contexte des grandes orientations gouvernementales, dont certaines touchent de plus près les secteurs de la culture et des communications. En outre, certains de ses chantiers prioritaires sont liés directement à des accords internationaux. Ainsi, les orientations gouvernementales suivantes retiennent particulièrement l'attention du Ministère et orientent les choix retenus dans son plan stratégique 2012-2016 :

- la Loi sur le développement durable[2] ;
- la Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013[3] ;
- le Plan d'action de développement durable 2009-2013 du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine. Notre culture, au cœur du développement durable ;
- la Loi pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires[4] ;
- la Politique internationale du Québec. La force de l'action concertée ;
- la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles de l'UNESCO ;
- les conventions internationales sur le patrimoine ;
- la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État.

De même, le plan stratégique s'inscrit en cohérence avec le Plan d'action pour la réduction et le contrôle des dépenses 2010-2014. Dépenses publiques, des choix responsables.

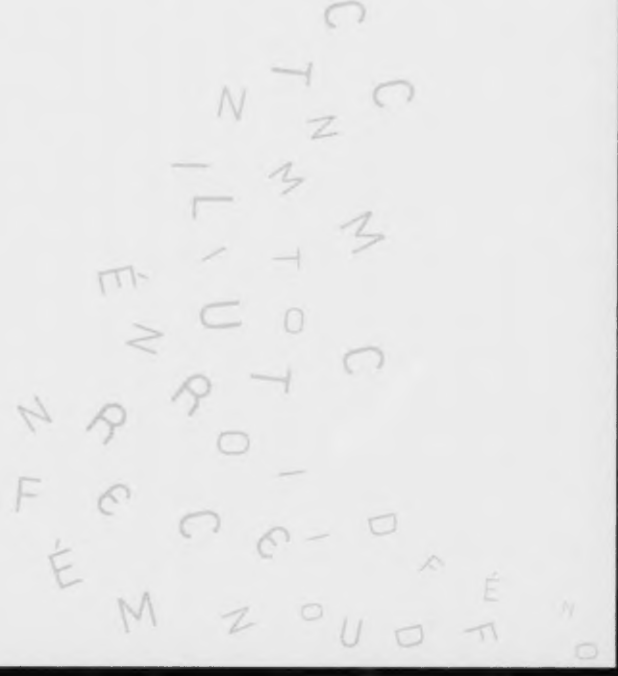

2 Loi sur le développement durable (chapitre D-8.1.1).
3 Prolongée jusqu'au 31 décembre 2014.
4 Loi pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires (chapitre O-1.3).

La vision

La culture, une responsabilité québécoise et une composante essentielle du développement de la société, qui s'intègre aux dimensions sociale, économique, environnementale et territoriale et qui appelle l'engagement des partenaires.

La culture et les communications au Québec ont aujourd'hui une portée qui déborde largement des frontières traditionnelles auxquelles elles sont communément associées. Elles englobent des préoccupations nouvelles, prennent de multiples formes, favorisent la création de liens avec les autres dimensions de la société et appellent le développement d'une vue d'ensemble de l'intervention publique.

En raison de la nature et de l'étendue de ses champs de responsabilité, le Ministère doit, pour concrétiser sa mission et sa vision, entretenir des liens étroits et essentiels avec un nombre important de partenaires et de clientèles diversifiés :

- les organismes et les sociétés d'État ;
- les milieux de la culture et des communications ;
- les autres ministères et organismes publics québécois ;
- les instances publiques des autres ordres de gouvernement ;
- les citoyennes et les citoyens.

Les enjeux

En fonction de cette vision et des responsabilités dévolues au ministère de la Culture et des Communications, voici les principaux enjeux retenus en toile de fond de ses interventions en 2012-2016.

ENJEU 1	La culture, un champ de compétence du Québec et une assise de l'identité québécoise
ENJEU 2	La culture et les communications comme leviers de développement sur le territoire québécois
ENJEU 3	Le rayonnement de la culture québécoise au Canada et sur la scène internationale et la promotion de la diversité des expressions culturelles
ENJEU 4	Le développement et l'accessibilité des contenus culturels québécois, particulièrement de langue française, sur les plateformes numériques
ENJEU 5	L'actualisation de notre organisation

CHAPITRE 3 LES CHOIX STRATÉGIQUES

ENJEU > 1

La culture, un champ de compétence du Québec et une assise de l'identité québécoise

La culture est historiquement considérée par le Québec comme un domaine relevant de sa compétence constitutionnelle. Le gouvernement du Québec exerce cette compétence notamment lorsqu'il met en œuvre ses politiques culturelles, lorsqu'il soutient la création, la production, la diffusion et le rayonnement de sa culture, et lorsqu'il intervient en matière de patrimoine, de langue, d'éducation, etc.

Au cours des dernières décennies, les gouvernements du Québec ont successivement cherché à assumer leur responsabilité en culture en agissant de plus en plus en maîtres d'œuvre de ce secteur névralgique. Cette responsabilité à l'égard de la culture constitue l'assise de l'engagement du gouvernement à promouvoir l'identité québécoise, à favoriser le dialogue interculturel et à assurer l'épanouissement du fait français, que ce soit au Canada, en Amérique ou ailleurs dans le monde, mais aussi pour garantir l'essor, la prospérité et le développement durable du Québec.

Le Québec dispose d'un éventail de moyens d'intervention en culture, notamment par l'entremise d'un vaste ensemble d'organismes publics qui appuient son développement. Cependant, il ne dispose pas de l'ensemble des leviers lui permettant d'être véritablement le maître d'œuvre de sa culture.

ORIENTATION 1

Affirmer la volonté du Québec d'être le maître d'œuvre du développement de sa culture

Être maître d'œuvre en culture, c'est pour le Québec agir selon ses propres orientations sur son développement culturel, mais aussi sur le développement et la prospérité de la nation québécoise dans son ensemble.

Axe — La responsabilité québécoise en matière de culture

Objectif 1 (gouvernemental) **Rapatrier les budgets fédéraux en culture dédiés au milieu culturel québécois, assurant ainsi aux organismes culturels un guichet unique et la cohérence de l'action gouvernementale en création, en production et en diffusion**

Le Québec entend réclamer du gouvernement fédéral, selon sa part historique, les dépenses de transfert que celui-ci alloue au milieu culturel québécois. Le gouvernement québécois sera ainsi mieux à même d'attribuer ces montants selon ses propres orientations et priorités, au bénéfice de la culture québécoise, de son développement et de son rayonnement.

Indicateur (gouvernemental)

- Le rapatriement de budgets d'institutions fédérales en culture

Cible (gouvernementale)

- Budget dédié au milieu culturel québécois par trois institutions fédérales en culture, soit :
  - Conseil des arts du Canada
  - Patrimoine canadien
  - Téléfilm Canada

Objectif 2 **Reconnaître les actions du CALQ et de la SODEC touchant la création, la production et la diffusion de la culture québécoise comme des priorités**

Le Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) et la Société de développement des entreprises culturelles (SODEC) ont pour mission de soutenir la création, la production et la diffusion culturelles dans toutes les régions du Québec, et d'en favoriser le rayonnement dans le reste du Canada et à l'étranger. Le CALQ intervient auprès des artistes, des écrivaines et des écrivains professionnels et des organismes à but non lucratif, tandis que la SODEC œuvre auprès des industries culturelles. Le Ministère fait de la création, de la production et de la diffusion dans le milieu des arts et des lettres et des entreprises culturelles une priorité.

Indicateur

- Le nombre d'actions réalisées par le Ministère en faveur de la création, de la production et de la diffusion auprès du CALQ et de la SODEC

Cible

- Six actions d'ici le 31 mars 2016

Axe La politique culturelle gouvernementale du Québec

Objectif 3 (gouvernemental) **Mettre à jour la politique culturelle gouvernementale du Québec en tenant compte des enjeux actuels et en s'appuyant sur ses acquis**

La Politique culturelle du Québec. Notre culture, notre avenir, adoptée en 1992, a été le levier majeur pour la reconnaissance de la culture comme préoccupation centrale du gouvernement du Québec. Cette politique a entraîné une révision en profondeur des modes d'intervention publique en culture et a marqué le coup d'envoi d'une action énergique et cohérente dont la portée est aujourd'hui indéniable. Elle a contribué de façon manifeste à la consolidation et au développement de la culture dans l'ensemble des régions du Québec et à son rayonnement à l'échelle internationale.

Plus de deux décennies plus tard, les fondements et les grandes orientations de cette politique demeurent tout à fait pertinents. Cependant, l'évolution importante de la société québécoise et du domaine de la culture se traduit par des enjeux et des défis prenant, sur certains thèmes, des accents différents aujourd'hui. On peut mentionner les aspects suivants : le développement du numérique, l'accélération de la mondialisation, la montée des préoccupations à l'égard du développement durable et de la diversité culturelle, l'engagement croissant des acteurs locaux et régionaux, l'élargissement des notions de culture et de patrimoine. De plus, des efforts restent à faire pour en arriver à une vision intégrée du développement culturel en relation avec les autres domaines d'intervention publique. En raison des changements survenus, et parce que la politique culturelle du Québec est une pièce maîtresse qui doit témoigner de la vision moderne de l'action du gouvernement dans ce domaine, il apparaît nécessaire de moderniser cette politique. Le Ministère entend donc procéder aux travaux conduisant à une mise à jour de la politique culturelle en s'appuyant sur ses acquis.

Indicateur (gouvernemental)

- Le dépôt à l'Assemblée nationale de la politique culturelle mise à jour

Cible (gouvernementale)

- D'ici le 31 mars 2016

ENJEU > 2

La culture et les communications comme leviers de développement sur le territoire québécois

La culture est une dimension essentielle à la qualité de vie en société et elle participe grandement à l'occupation et à la vitalité des territoires. Elle contribue ainsi à certains objectifs de la Stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2011-2016, notamment celui sur la protection et la mise en valeur du patrimoine culturel et celui sur le maintien des services de proximité dans les milieux ruraux et urbains.

Doté depuis longtemps de directions régionales, le Ministère ancre ses interventions dans les réalités des différentes régions du Québec. Le contexte socioéconomique et politique dans lequel s'inscrivent ses interventions et celles de ses partenaires, notamment à l'échelle municipale et régionale, a aussi grandement évolué au cours de la dernière décennie. Il y a notamment une multiplication des interventions en matière de culture sur le territoire et des transformations des modes de gouvernance territoriale. Le Ministère entretient des liens étroits avec ses partenaires afin de susciter et de valoriser les interventions concertées, adaptées et novatrices, et ce, à l'échelle locale, régionale et nationale. C'est à la lumière de cette réalité que le Ministère souhaite repositionner ses efforts pour faire de la culture et des communications des leviers de développement sur l'ensemble du territoire québécois.

ORIENTATION 2

Soutenir les actions concertées visant à multiplier les expériences culturelles vécues par les jeunes de toutes les régions du Québec

Les pratiques artistiques et culturelles d'une personne évoluent au cours de son existence en fonction, entre autres, des âges de la vie. On sait notamment qu'elles se développent en grande partie sous l'influence de la famille et de l'école.

Sachant que les trajectoires artistiques et culturelles s'enracinent dans des rapports diversifiés à la culture vécus au cours de la jeunesse d'un individu, le Ministère entend soutenir des actions afin de multiplier les expériences des jeunes, et ce, partout sur le territoire. Elles pourront se faire dans un cadre scolaire ou à l'extérieur de l'école. Soulignons que le gouvernement a élaboré un crédit d'impôt destiné aux familles québécoises qui inscrivent un ou des enfants à des activités artistiques ou culturelles.

Axe — La culture et l'école

Objectif 4 **Augmenter la participation des élèves de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire et secondaire à des sorties culturelles, notamment dans des lieux de diffusion des arts de la scène, des institutions muséales et des bibliothèques publiques autonomes**

Le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et le ministère de la Culture et des Communications ont entrepris une démarche d'actualisation de l'entente qui les lie, signée il y a plus de quinze ans. Permettre aux élèves de vivre des expériences culturelles encore plus nombreuses et plus enrichissantes demeure au cœur des préoccupations gouvernementales.

Les sorties culturelles sont, pour les élèves, des expériences d'immersion dans la culture qui revêtent un caractère particulier et inusité. Leur organisation présente toutefois des défis particuliers, notamment pour ce qui est du transport, de l'encadrement, de l'horaire et de la disponibilité des ressources financières. Le ministère de la Culture et des Communications entend donc soutenir et stimuler les efforts des milieux culturel et scolaire qui relèvent ces défis au plus grand bénéfice des jeunes.

Indicateur

- Le nombre de participations d'élèves à des sorties culturelles dans chaque région

Cible

- Augmentation dans au moins huit régions à partir de l'année scolaire 2014-2015

Objectif 5 **Développer des projets d'artistes en résidence dans les établissements d'éducation préscolaire et d'enseignement primaire et secondaire afin que des élèves, en collaboration avec le corps enseignant, participent au processus créatif d'artistes professionnels**

Le ministère de la Culture et des Communications entend collaborer avec le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport afin d'intégrer dans le plan d'action qui découle de l'entente interministérielle une mesure concernant les artistes en résidence dans les établissements d'éducation préscolaire et d'enseignement primaire et secondaire. Cette mesure favorisera les échanges entre les artistes professionnels et les élèves dans le contexte scolaire et à l'intérieur de l'horaire normal des établissements. Par ce contact direct, les élèves seront non seulement exposés au processus créatif d'un artiste professionnel, mais ils s'impliqueront avec celui-ci dans des projets artistiques, en collaboration avec le corps enseignant.

Indicateur

- Intégration d'une mesure sur les artistes en résidence dans le plan d'action qui découle du Protocole d'entente Culture-Éducation

Cible

- 31 mars 2014

ORIENTATION 3

Optimiser la concertation en matière de culture avec les partenaires locaux, régionaux et nationaux, dans l'ensemble des régions du Québec, en cohérence avec les principes du développement durable

Aujourd'hui, la reconfiguration des rôles et des partages de responsabilités entre les multiples acteurs et instances qui interviennent en culture sur le territoire est indéniable. Les villes, les régions, le milieu culturel, le secteur privé, mais aussi les citoyennes et les citoyens, interviennent de différentes manières dans le développement de la culture.

Le Ministère désire consolider sa concertation avec l'ensemble de ses partenaires autour d'une vision intégrée du développement culturel local, régional et national, qui s'arrime avec ses préoccupations en matière d'accès et de participation des citoyennes et des citoyens à la culture et qui prend en compte les principes du développement durable.

Axe — L'Agenda 21 de la culture et le développement durable

Objectif 6 **Soutenir les ministères et les organismes visés par la Loi sur le développement durable dans la réalisation d'actions qui s'inscrivent en cohérence avec les objectifs gouvernementaux de l'Agenda 21 de la culture**

Dans le contexte de la prolongation de la stratégie gouvernementale de développement durable jusqu'au 31 décembre 2014, le gouvernement a annoncé le chantier en culture qui constitue l'engagement de ce dernier dans la mise en œuvre de l'Agenda 21 de la culture. Ce chantier vise à maximiser l'apport de la culture dans les autres missions de l'État. La culture devient ainsi une responsabilité gouvernementale partagée par les 122 ministères et organismes ciblés par la Loi sur le développement durable. Sa mise en œuvre implique que chacun d'eux bonifie son plan d'action de développement durable par l'ajout d'au moins une action qui contribue à l'atteinte des objectifs de l'Agenda 21 de la culture. Le ministère de la Culture et des Communications assume la maîtrise d'œuvre de ce chantier, de concert avec le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs.

Indicateur

- Un inventaire des actions réalisées

Cible

- 31 mars 2015

Axe — Le partenariat municipal et régional

Objectif 7 **Stimuler l'adhésion de nouveaux partenaires aux ententes de développement culturel**

Le Ministère soutient le partenariat municipal et régional en matière de culture et de communications par la signature d'ententes de divers types. L'une d'elles est l'entente de développement culturel négociée à partir d'un cadre de référence. Pour un partenariat durable avec le milieu municipal, qui place la citoyenne et le citoyen au cœur de l'action culturelle conjointe des municipalités et du Ministère, le cadre se veut un outil de planification décloisonné, plus adapté à l'intervention culturelle des municipalités selon leurs sphères de compétences. L'entente de développement culturel exige que le partenaire se soit doté, au préalable, d'une politique culturelle et d'un plan d'action déterminant ses priorités d'intervention en matière de culture ou de communications.

En plus des partenaires mandataires (municipalités et municipalités régionales de comté), des tiers partenaires peuvent contribuer aux ententes de développement culturel. Qu'il s'agisse d'établissements d'enseignement, d'entreprises privées, de milieux associatifs, etc., ils partagent les objectifs visés des ententes et souhaitent y contribuer financièrement. Le Ministère désire favoriser l'engagement de ces tiers partenaires dans la mise en œuvre des ententes de développement culturel dans le but de renforcer la convergence et la complémentarité de l'action.

Indicateur

- Le pourcentage d'ententes de développement culturel auxquelles participent financièrement des tiers partenaires

Cible

- 50 % des ententes de développement culturel au 31 mars 2016

Axe — Le patrimoine culturel

Objectif 8 **Accompagner les milieux locaux et régionaux pour favoriser la protection et la mise en valeur du patrimoine culturel**

Le patrimoine culturel est constitué de personnages, de lieux et d'événements historiques, de documents, d'immeubles, d'objets et de sites patrimoniaux, de paysages culturels patrimoniaux et de patrimoine immatériel. Il reflète l'identité d'une société et transmet ses valeurs de génération en génération. Sa protection favorise le caractère durable de son développement.

Afin de consolider la protection des biens immobiliers assujettis à la Loi sur le patrimoine culturel, le Ministère compte réaliser douze plans de conservation sur les sites patrimoniaux déclarés. Les plans de conservation sont des documents dans lesquels le ministre de la Culture et des Communications présente ses orientations en vue de la préservation, de la restauration, de la réhabilitation et, le cas échéant, de la mise en valeur d'un territoire protégé en vertu de la Loi. Les plans de conservation amélioreront l'analyse des demandes d'autorisations de travaux prévue par la Loi. Le Ministère compte également réaliser des outils de communication qui viseront notamment à appuyer les actions des municipalités ainsi que celles des citoyennes et des citoyens quant à leur recours à la Loi sur le patrimoine culturel.

Indicateur

- Le nombre d'actions réalisées pour favoriser la protection et la mise en valeur du patrimoine culturel

Cible

- Réalisation de quatorze actions d'ici le 31 mars 2016, soit :
  - douze plans de conservation
  - deux outils de communication touchant le patrimoine culture

ORIENTATION 4

Accroître l'accès à la culture et à l'information d'intérêt public ainsi que leur diffusion, sur l'ensemble du territoire québécois

Le Ministère intervient depuis longtemps pour favoriser la démocratisation de la culture ainsi que la diversité de l'information d'intérêt public. L'accès de l'ensemble des citoyennes et des citoyens à la culture et à l'information demeure une priorité. Les mouvements migratoires interrégionaux, l'immigration, l'évolution des pratiques culturelles, le déploiement d'une offre numérique sur le Web, les transformations du secteur de l'information sont autant de phénomènes qui amènent le Ministère à ajuster continuellement ses stratégies en matière de diffusion culturelle et d'information d'intérêt public.

Axe — La diffusion de la culture dans les régions et les lieux culturels

Objectif 9 **Collaborer avec des clients-partenaires à la réalisation de projets d'immobilisations favorisant la création, la diffusion et le rayonnement de la culture dans les régions**

Afin de contribuer à l'épanouissement de la vie culturelle et au développement économique et social de la communauté québécoise, le Ministère multiplie les efforts pour favoriser le soutien financier, la concertation et le partenariat touchant tant les organismes à but non lucratif œuvrant en culture que les instances locales, régionales ou autochtones. L'intervention ministérielle s'appuie notamment sur le développement d'infrastructures de qualité permettant, d'une part, d'élargir l'accès aux biens, aux activités et aux services liés à la culture et aux communications et, d'autre part, de doter le milieu artistique de lieux adéquats de création.

Indicateur

- Le nombre de projets

Objectif 10 Adapter l'intervention ministérielle auprès des réseaux de diffusion de la culture et des communications, soit auprès du réseau des institutions muséales, du réseau des diffuseurs pluridisciplinaires en arts de la scène et des réseaux des médias communautaires, en s'assurant de son actualité, de sa cohérence et de son ancrage régional

Dans une volonté d'actualisation et d'amélioration constante des interventions publiques, des démarches d'analyse seront réalisées pour s'assurer que le soutien offert aux réseaux des institutions muséales, des diffuseurs pluridisciplinaires et des médias communautaires correspond aux contextes dans lesquels ils évoluent. Ainsi, le Ministère doit s'assurer de façon continue de la cohérence du soutien public, afin qu'il soit adapté aux objectifs auxquels il souhaite répondre, et ce, tout en étant équitable envers les diverses clientèles concernées. Les stratégies d'interventions ministérielles doivent également tenir compte des spécificités régionales et sectorielles.

Indicateur

- Le nombre de réseaux dont le soutien a été adapté

Cible

- Trois réseaux d'ici le 31 mars 2016

Axe — L'accès diversifié au livre sur le territoire

Objectif 11 Dans la foulée des travaux de la commission parlementaire sur la pertinence et les impacts d'une réglementation du prix des livres, consolider l'accès au livre, tant imprimé que numérique, dans le réseau des librairies agréées et des bibliothèques publiques sur le territoire

Guidé par la Politique de la lecture et du livre. Le temps de lire, un art de vivre, le gouvernement doit assurer aux citoyennes et aux citoyens un accès diversifié aux livres sur l'ensemble du territoire, par l'entremise des librairies agréées et des bibliothèques publiques. Dans cet esprit, le Ministère entend veiller au maintien et à la vitalité de tous les acteurs de la chaîne québécoise du livre qui contribuent à créer, révéler et diffuser le livre dans l'optique constante de développer le lectorat. Ainsi, une commission parlementaire évaluera la pertinence et les impacts de la réglementation du prix des nouveautés pour une période déterminée.

Indicateur

- Le nombre de librairies agréées dans chacune des régions

Cible

- Au moins trois au 31 mars 2016

Indicateur

- Le nombre de prêts dans les bibliothèques publiques

Cible

- Maintien jusqu'au 31 mars 2016

Axe — L'information d'intérêt public

Objectif 12 Accompagner Télé-Québec pour l'examen de la mise en œuvre d'une plateforme d'information régionale et interrégionale, comprenant un volet culturel, de concert avec les médias communautaires, coopératifs et indépendants

Depuis plusieurs années, le secteur de l'information connaît des mutations profondes liées notamment aux changements technologiques, qui ont affecté les modèles d'affaires des entreprises médiatiques. Il en a résulté une plus grande concentration des médias, qui soulève des inquiétudes quant à la diversité des sources d'information et au pluralisme des points de vue offerts. Ces inquiétudes s'accroissent lorsque ce phénomène s'accompagne de disparités dans l'accès à une information locale et régionale entre les régions et les grands centres urbains. L'information d'intérêt public, soit l'information généraliste et sociopolitique, joue un rôle majeur dans la capacité des citoyennes et des citoyens de s'informer sur les grands enjeux sociaux, politiques et économiques touchant directement leur communauté locale ou régionale.

Le Ministère entend accompagner Télé-Québec pour l'examen de la mise en œuvre d'une plateforme d'information dans chacune des régions du Québec. Cette plateforme associera les médias communautaires, coopératifs et indépendants et permettra leur réseautage. Une zone de la plateforme sera réservée aux organismes et partenaires du milieu de la culture pour offrir l'information et faire la promotion des activités culturelles sur tout le territoire québécois.

Indicateur

- Le nombre d'actions réalisées par le Ministère pour accompagner Télé-Québec

ENJEU > 3

Le rayonnement de la culture québécoise au Canada et sur la scène internationale et la promotion de la diversité des expressions culturelles

L'action internationale occupe une place stratégique dans le développement du secteur de la culture au Québec. Dans un contexte de mondialisation accélérée et de concurrence accrue, et compte tenu de la taille modeste de son marché domestique, le Québec doit être plus que jamais en mesure de diffuser et de faire rayonner sa culture sur la scène internationale.

Le Québec doit aussi faire valoir ses positions, ses valeurs, ses intérêts dans les enceintes internationales où sont discutées des questions qui comportent des enjeux pour la culture. C'est dans cette perspective que le gouvernement du Québec a été un acteur prédominant dans le processus ayant mené à l'adoption par l'UNESCO de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles. La Convention confirme le droit des États et des gouvernements d'adopter des politiques et des mesures de soutien à la culture. Pour le Québec, comme pour nombre d'autres sociétés, le rôle de soutien public à la culture est crucial pour l'affirmation de son identité et de sa culture, et ce, dans un esprit d'ouverture et d'accès à la diversité des cultures.

ORIENTATION 5

Favoriser le partenariat, la concertation et la coopération en matière culturelle au Canada et sur la scène internationale

Le Ministère et ses partenaires du portefeuille ministériel, de concert avec le ministère des Relations internationales, de la Francophonie et du Commerce extérieur, travaillent à faire de la culture un levier important de développement pour le Québec sur la scène internationale. Il agit à ce chapitre en s'inscrivant dans les priorités fixées par la politique internationale québécoise. Il vise à appuyer des mesures concrètes de développement de marchés, de circulation hors Québec, de promotion et de rayonnement à l'étranger de la culture et des produits culturels québécois.

Le Ministère assoit son action également sur les principes et les objectifs de la politique culturelle québécoise. L'amélioration des conditions de vie des artistes, des personnes travaillant en culture ainsi que des créatrices et des créateurs fait partie de ces objectifs et constitue une retombée directe visée par son action à l'international. On connaît en effet le rôle essentiel des activités à l'étranger pour le développement des organisations artistiques et des entreprises culturelles.

Axe — Le rayonnement de la culture québécoise à l'international

Objectif 13 Consolider le développement de marchés pour la culture québécoise

De concert avec les sociétés d'État du portefeuille ministériel, le Ministère travaillera dans les prochaines années à consolider le développement de marchés dans des territoires et des secteurs jugés prioritaires. Concrètement, il entend soutenir l'accueil de missions de diffuseurs, de programmateurs et d'éditeurs à l'occasion de grands événements culturels au Québec et hors de ses frontières, appuyer la tenue de vitrines culturelles québécoises à l'étranger et réaliser des projets culturels découlant d'ententes de coopération avec différents pays et régions. Le Ministère vise ainsi à aider le milieu de la culture à conserver ses acquis, à accroître sa présence sur la scène internationale et à développer les marchés hors Québec pour donner une valeur ajoutée à la création et aux produits culturels. Le but est de permettre aux artistes, aux organismes, aux entreprises et aux institutions de faire des percées significatives et durables.

Indicateur

- Le nombre d'initiatives réalisées afin de consolider le développement de marchés pour la culture québécoise

Cible

- Soixante-quinze initiatives au 31 mars 2016

Axe — La diversité des expressions culturelles

Objectif 14 Promouvoir les principes et les objectifs de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles de l'UNESCO

Le 18 février 2013, 125 États avaient ratifié la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles de l'UNESCO. Au cours des prochaines années, le Ministère poursuivra son action relative à la mise en œuvre et au suivi de la Convention. Cette action se traduit par sa participation active ou sa présence au sein des divers forums ayant un rôle clé à jouer dans ce processus, qu'il s'agisse des sessions des organes de la Convention à l'UNESCO, des rencontres du Comité interministériel sur la diversité culturelle, des concertations avec le gouvernement fédéral ou encore des échanges avec la Coalition pour la diversité culturelle. Le Ministère travaille à définir, à défendre et à diffuser les positions du Québec dans ce dossier. Ultimement, il vise à favoriser la ratification de la Convention par le plus grand nombre d'États possible et à promouvoir sa mise en œuvre dynamique afin qu'elle exerce toute l'influence souhaitée sur la scène internationale.

Indicateur

- Le nombre d'activités réalisées en relation avec la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles

Cible

- Trente activités au 31 mars 2016

ENJEU > 4

Le développement et l'accessibilité des contenus culturels québécois, particulièrement de langue française, sur les plateformes numériques

L'évolution des technologies numériques influence le monde de la culture et des communications au Québec et ailleurs dans le monde. Conscient des potentialités et des défis que représente le numérique, le Québec doit être présent et se positionner avantageusement afin d'assurer sa vitalité culturelle. Les technologies numériques entraînent aussi des mutations majeures à la chaîne artistique, allant de la création à la diffusion et à la conservation des œuvres. Elles offrent l'occasion de diffuser facilement et largement les œuvres culturelles. Elles peuvent donc élargir l'accès à ces œuvres tout en ouvrant sur des possibilités inouïes de rayonnement international. De même, comme l'évolution des technologies numériques touche la Loi sur le droit d'auteur[5] de juridiction fédérale, celles-ci soulèvent de nouveaux enjeux en matière de conditions de vie et de création des artistes.

Les technologies numériques influencent également les usages et pratiques culturels des Québécoises et des Québécois, qui sont face à des dispositifs et des contenus nouveaux évoluant à grande vitesse, lesquels ne prennent pas toujours en compte la prépondérance à accorder à la langue française. Les technologies numériques servent en outre d'outils de développement des régions et de diminution des écarts en matière d'accès à la culture entre celles-ci et les grands centres.

ORIENTATION 6

Agir comme maître d'œuvre tout en assurant le leadership auprès des sociétés d'État relevant du ministre autour d'une vision commune et de mesures ciblées en matière de technologie numérique

Le Ministère assure le leadership de façon à agir comme maître d'œuvre pour développer une stratégie numérique commune en culture et compte, pour ce faire, mobiliser l'ensemble de son réseau autour d'une vision intégrée qui embrasse toutes les facettes de la question du numérique. Cette approche est nécessaire pour se mesurer à l'ampleur des bouleversements et des défis que pose la révolution numérique et pour assurer la cohérence et l'efficacité des actions. Dans le cadre de ce vaste chantier, chaque partenaire du réseau des sociétés d'État sera mis à contribution.

Axe — Les contenus culturels numériques

Objectif 15 **Coordonner la mise en œuvre de mesures ciblées pour le développement et l'accès aux contenus culturels numériques en s'appuyant sur une stratégie numérique ministérielle en culture**

À la lumière de l'ensemble des réflexions et des travaux ayant eu cours, le Ministère travaillera avec ses partenaires du réseau ministériel à coordonner des mesures ciblées en matière d'accès et de développement de contenus culturels numériques, particulièrement francophones. Le Ministère vise à combler certains besoins prioritaires qui ont été mis en évidence par les consultations dans le domaine culturel.

Indicateur

- Le nombre de mesures ciblées mises en œuvre

Cible

- Quatre mesures d'ici le 31 mars 2016

5 Loi sur le droit d'auteur, L.R.C., chapitre C-42.

ENJEU > 5

L'actualisation de notre organisation

Le plan stratégique 2012-2016 positionne notamment la vision et les orientations du Ministère en complémentarité avec l'action de ses partenaires. Pour soutenir cet alignement, le Ministère doit accomplir des actions permettant de se doter de ressources nécessaires et d'optimiser le potentiel de mise en commun de ces ressources.

ORIENTATION 7

Accroître la performance de notre organisation

Le Ministère a entrepris une démarche de planification stratégique des ressources humaines parallèlement à l'exercice de la planification stratégique ministérielle. Parmi les priorités définies, la gestion des connaissances du personnel représente un pivot important afin que le Ministère dispose des ressources humaines compétentes qui lui permettront d'atteindre ses objectifs. Par ailleurs, l'attraction et la rétention de personnes talentueuses constituent des facteurs clés pour soutenir cette démarche.

En ce qui concerne le secteur des services de soutien à la mission (ressources humaines, ressources financières, ressources informationnelles, etc.), le Ministère ainsi que les organismes et les sociétés d'État relevant du ministre de la Culture et des Communications possèdent des services similaires. Dans un contexte où les ressources sont limitées, il apparaît nécessaire et opportun de déterminer la façon d'utiliser ce bassin de ressources, de connaissances et d'expertises de manière optimale en vue d'améliorer la performance de l'ensemble des organisations.

Axe — Des personnes compétentes et motivées au cœur de l'action

Objectif 16 Se positionner comme un ministère attractif et soucieux de l'expertise de son personnel

À la suite d'une réflexion réalisée au Ministère, un plan d'action a été élaboré pour répondre aux défis à relever à l'égard de l'attraction et de la rétention du personnel. Le Ministère a également entamé une démarche en matière de gestion des connaissances. Des travaux portant sur les connaissances stratégiques spécifiques du Ministère ont été amorcés.

Indicateur

- La mise en œuvre de projets pour renforcer l'attraction, la gestion des connaissances et la rétention du personnel

Cible

- Mise en œuvre de trois projets d'ici le 31 mars 2016, soit :
  - un plan d'action visant l'attraction et la rétention du personnel
  - deux projets sur les champs d'expertise stratégique du Ministère

Axe — La gouvernance

Objectif 17 Renouveler la gouvernance des sociétés d'État du portefeuille ministériel conformément aux principes de la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État

Dans la foulée de l'adoption de la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État par l'Assemblée nationale en décembre 2006, les lois constitutives de cinq sociétés d'État du portefeuille ministériel ont été révisées, soit celles du Conseil des arts et des lettres du Québec, de la Société de développement des entreprises culturelles, de la Société de la Place des Arts de Montréal, de la Société du Grand Théâtre de Québec et de Télé-Québec.

Le Ministère entend compléter le cycle de renouvellement amorcé en actualisant le cadre de gouvernance de cinq autres sociétés d'État. Il souhaite ainsi appliquer les meilleures pratiques de gouvernance en usage, lesquelles répondent à des critères exigeants de transparence, d'intégrité et de responsabilité mieux adaptés aux nouvelles réalités, et ce, afin de satisfaire les attentes de la population à l'égard des institutions publiques.

Indicateur

- Le nombre de sociétés d'État dont les principes de gouvernance ont été renouvelés

Cible

- Cinq sociétés d'État d'ici le 31 mars 2016

Axe — Les services partagés

Objectif 18 Soutenir une culture de services partagés au sein du portefeuille ministériel et avec d'autres partenaires

Les services partagés ont été reconnus comme étant un moyen de favoriser l'utilisation optimale des ressources et de générer des économies, le cas échéant, tout en maintenant et en améliorant le service à la clientèle. Concrètement, le partage de services entre organisations peut prendre plusieurs formes (partage de connaissances, d'informations, d'expertises, de fonctions de systèmes, de technologies, de pouvoir d'achat, de processus et de ressources).

Une stratégie commune a été élaborée afin de consolider, communiquer et partager la vision commune des services partagés propre au portefeuille ministériel. Elle permet de favoriser la cohésion dans le choix, le développement et la mise en œuvre des différentes mesures de partage et de mise en commun à réaliser au cours des prochaines années. Cette démarche pourrait également mener à des ententes de service avec d'autres organismes privés ou publics sur des objectifs convenus.

Indicateur

- Le nombre de mesures réalisées

Cible

- Six mesures au 31 mars 2016

LES MANDATS, SERVICES ET ACTIVITÉS DES ORGANISMES ET DES SOCIÉTÉS D'ÉTAT RELEVANT DU MINISTRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS

Organismes subventionnaires

Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ)

Mandats

Soutenir, dans toutes les régions du Québec, la création, l'expérimentation et la production dans les domaines de sa compétence et en favoriser le rayonnement au Québec, au Canada et à l'étranger. Il a aussi pour objet de soutenir le perfectionnement des artistes.

Services / Activités

- Programmes de bourses et de subventions qui s'adressent aux artistes et aux organismes à but non lucratif dans les domaines des arts de la scène (théâtre, musique, danse, arts du cirque, arts multidisciplinaires), des arts visuels, des arts médiatiques, de la recherche architecturale, des métiers d'art et de la littérature.

Société de développement des entreprises culturelles (SODEC)

Mandats

Promouvoir et soutenir, dans toutes les régions du Québec, l'implantation et le développement des entreprises culturelles et contribuer à accroître la qualité des produits et services et la compétitivité de ceux-ci au Québec, dans le reste du Canada et à l'étranger.

Services / Activités

- Programmes d'aide financière (subvention, aide remboursable et investissement) dans les domaines du livre et de l'édition spécialisée, des métiers d'art, des galeries d'art contemporain, de la musique et des variétés, du cinéma et de la production télévisuelle.
- Financement (prêt, garanties de prêt, investissement) aux entreprises culturelles.
- Mesures d'aide fiscale dans plusieurs domaines.
- Gestion d'un parc d'immeubles patrimoniaux concentré surtout à Place-Royale.

Organisme de formation

Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec (CMADQ)

Mandats

Administrer [...] exploiter, dans diverses régions du Québec, des établissements d'enseignement de la musique et des établissements d'enseignement d'art dramatique destinés à la formation professionnelle d'interprètes et de créateurs et à leur perfectionnement. Susciter et favoriser, dans le milieu, une formation initiale de qualité dans le domaine de la musique, ainsi que la présence et la vitalité d'organismes essentiels au monde de la musique.

Services / Activités

- Formation artistique professionnelle offerte à travers un réseau de neuf établissements d'enseignement : deux en art dramatique (Montréal et Québec) et sept en musique (Gatineau, Montréal, Québec, Rimouski, Saguenay, Trois-Rivières et Val-d'Or).
- Programmation d'activités musicales et théâtrales publiques.
- Programmes externes pour l'encadrement de l'enseignement musical privé.

Organismes de diffusion

Société de la Place des Arts de Montréal (SPDAM)

Mandats

Exploiter une entreprise de diffusion des arts de la scène et administrer la Place des Arts de Montréal. Ses activités ont notamment pour objet de procurer un lieu de résidence aux organismes artistiques majeurs, de favoriser l'accessibilité aux diverses formes d'arts de la scène et de promouvoir la vie artistique et culturelle au Québec.

Services / Activités

- Gestion et programmation de cinq salles de spectacle : la salle Wilfrid-Pelletier (2 960 places), le Théâtre Maisonneuve (1 441 places), le Théâtre Jean-Duceppe (747 places), le Studio-théâtre (126 places) et la Cinquième Salle (413 places) ainsi que l'Espace culturel Georges-Émile-Lapalme et l'Amphithéâtre Fernand-Lindsay à Joliette.
- Administration de la programmation artistique de la nouvelle salle de concert pour les organisations autres que l'Orchestre symphonique de Montréal.
- Lieu de résidence des organismes suivants : l'Opéra de Montréal, les Grands Ballets Canadiens et le théâtre Duceppe.

Société du Grand Théâtre de Québec (SGTQ)

Mandats

Exploiter une entreprise de diffusion des arts de la scène et administrer le Grand Théâtre de Québec. Ses activités ont notamment pour objet de procurer un lieu de résidence aux organismes artistiques majeurs, de favoriser l'accessibilité aux diverses formes d'arts de la scène et de promouvoir la vie artistique et culturelle au Québec.

Services / Activités

- Gestion et programmation de deux salles de spectacle, soit la salle Louis-Fréchette (1 873 places) et la salle Octave-Crémazie (506 places).
- Lieu de résidence des organismes suivants : l'Orchestre symphonique de Québec, le théâtre Trident, l'Opéra de Québec et le Club musical de Québec.

Société de télédiffusion du Québec (Télé-Québec)

Mandats

Exploiter une entreprise de télédiffusion éducative et culturelle afin d'assurer, par tout mode de diffusion, l'accessibilité de ses produits au public. Exploiter un service de production et de distribution de documents audiovisuels, multimédias et de télédiffusion.

Services / Activités

- Société publique de production et de diffusion, desservant plus de 92 % de la population à travers son réseau riche de dix-sept émetteurs, alimenté par un lien satellite portant sa programmation depuis Montréal.
- Programmation éducative axée sur les émissions jeunesse, la connaissance, la culture et la société.
- Participation à TV5 Québec Canada et TV5 Monde.

Organismes de diffusion et de conservation

Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ)

Mandats

Voir à l'acquisition, à la conservation et à la diffusion du patrimoine documentaire, publié, archivistique et filmique. Gérer des programmes d'aide financière en matière d'archives et assumer la responsabilité du dépôt légal des documents publiés et filmés.

Services / Activités

- Gamme élargie de services accessibles à la Grande Bibliothèque, aux neuf centres d'archives répartis sur le territoire du Québec ou à distance : services généraux (prêts, références, accès à l'ensemble des collections, y compris les documents sonores, les documents audiovisuels, les ressources électroniques, etc.).
- Services supplémentaires destinés à des clientèles particulières : chercheurs d'emploi ; nouveaux arrivants ; milieu des affaires ; personnes handicapées ; généalogistes ; bibliothèques.
- Programmes de soutien à la lecture et à la littératie, aide aux devoirs et médiation culturelle pour les milieux scolaires.
- Programmes d'aide financière s'adressant au secteur des archives.
- Rayonnement international de l'expertise et du patrimoine québécois.

Musée d'art contemporain de Montréal (MACM)

Mandats

Faire connaître, promouvoir et conserver l'art contemporain québécois ainsi qu'assurer une présence de l'art contemporain international par des acquisitions, des expositions et des activités d'animation.

Services / Activités

- Présentation de sa collection permanente et d'expositions temporaires d'œuvres d'artistes québécois, canadiens et internationaux.
- Diverses activités éducatives et culturelles.
- Programme d'expositions itinérantes.
- Acquisition d'œuvres d'art réalisées par des artistes québécois, canadiens et internationaux.

Musée national des Beaux-Arts du Québec (MNBAQ)

Mandats

Faire connaître, promouvoir et conserver l'art québécois de toutes les périodes et assurer une présence de l'art international par des acquisitions, des expositions et des activités d'animation.

Services / Activités

- Présentation de sa collection permanente et d'expositions temporaires d'œuvres d'artistes québécois, canadiens et internationaux.
- Diverses activités éducatives et culturelles.
- Programme d'expositions itinérantes.
- Acquisition d'œuvres d'art réalisées par des artistes québécois, canadiens et internationaux.

Musée de la civilisation (MC)

Mandats

Faire connaître l'histoire et les diverses composantes de notre civilisation, et assurer la conservation et la mise en valeur de la collection ethnologique et des autres collections représentatives de notre civilisation. Assurer la présence du Québec dans le réseau international des manifestations muséologiques par des acquisitions, des expositions et d'autres activités d'animation.

Services / Activités

- Programmation d'expositions et d'activités axées sur la mission et l'historique de chacune des constituantes du complexe muséal comprenant le Musée de la civilisation, le Musée de l'Amérique francophone, le Musée de la place Royale, la Maison historique Chevalier et le Centre national de conservation et d'études des collections.
- Valorisation et diffusion au Québec et à l'international de l'héritage culturel québécois (constitué des apports européen, autochtone, inuit et des nouveaux arrivants), découverte des civilisations du monde et renforcement du dialogue des cultures par des expositions, des activités culturelles et de médiation, des événements et activités de partage de savoir sur la muséologie et la société.

Organisme de régulation

Régie du cinéma

Mandats

Classer les films commercialisés au Québec et contrôler les entreprises qui les mettent en marché.

Services / Activités

- Classement des films.
- Information et sensibilisation du public quant au classement des films.
- Contrôle des droits de distribution des œuvres cinématographiques.
- Délivrance de permis aux distributeurs, aux exploitants de salles et de ciné-parcs ainsi qu'aux commerçants au détail de matériel vidéo.
- Inspection des établissements régis par la Loi sur le cinéma.

Organisme de consultation

Conseil du patrimoine culturel du Québec (CPCQ)

Mandats

Conseiller le ministre au regard de la Loi sur le patrimoine culturel et de la Loi sur les archives.

Services / Activités

- Fait des recommandations et donne son avis au ministre sur toute question relative à la connaissance, la protection, la mise en valeur et la transmission du patrimoine culturel ainsi qu'aux archives visées par la Loi sur les archives.
- Réalise des consultations publiques sur les projets de déclaration de sites patrimoniaux par le gouvernement et sur toute question que le ministre lui adresse.
- Reçoit et entend les requêtes et les suggestions des individus et des groupes.
- Produit pour le ministre un état de situation quinquennal relatif à l'application par une municipalité locale des responsabilités qu'il lui a transférées.

2012
2016

mcc.gouv.qc.ca

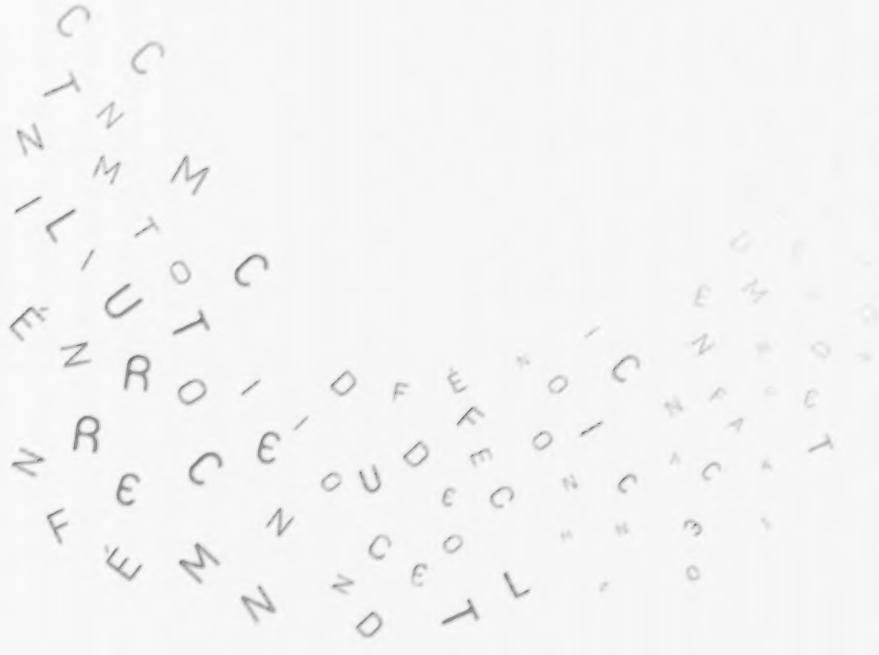

Culture et Communications Québec

UN QUÉBEC POUR TOUS